

Le projet de développement des CJS en France

Objectif :

100 CJS en France en 2020

1 500 jeunes sensibilisés à l'entrepreneuriat collectif par an, **des milliers de futurs entrepreneurs.**



C
J
S

Les coopératives jeunesse de services

Le réseau de CAE COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE qui porte l'essai^{*} des CJS, initiées au Québec par le Réseau de la coopération du travail, ambitionne avec ses partenaires^{**} de pérenniser 100 CJS par an en France.

L'expérimentation : 3 CJS ont vu le jour à l'été 2013 en Bretagne sur 3 territoires différents, chacun avec ses particularités (géographique, économique, sociale et démographique) :

En 2014, l'expérimentation a été élargie au Grand Ouest

*Coopérer pour entreprendre, réseau des coopératives d'activités et d'emploi, a signé une convention de partenariat avec le RESEAU de la coopération du travail du Québec afin de transférer le concept CJS et les outils pédagogiques développés.

Appuy Créateurs

Centre victoire

1 av des cottages clermont-Fd

04 73 93 02 29

Contact @appuy-createurs.fr

www.appuy-créateurs.fr



APPUY CRÉATEURS
Les moyens de réussir

Conception graphique : Rozenn Gautier - 06 20 78 23 34

L'été 2014, 8 CJS dans 2 régions et sur 5 départements

115 jeunes ont participé à une CJS.

Ils ont investi chacun 120 h de leurs vacances dont 32 en formation, conseil d'administration et 88 h en gestion de la coopérative et réalisation des contrats.

Le chiffre d'affaire moyen par CJS est de 4 550 € allant de 1 687 à 5 845 €.

Eduquer à l'entrepreneuriat coopératif

Douze à quinze jeunes de 16 à 18 ans accompagnés par deux animateurs apprennent, l'été, à créer et piloter une entreprise coopérative.

Ils recherchent des services à proposer à la population et aux entreprises (livrer des courses, nettoyer des vitres, promener les animaux, ...), assurent les prestations, prennent des décisions collectivement, définissent une stratégie de commercialisation, décident de l'affectation des résultats.

Plus qu'un job d'été rémunéré, une aventure collective et un apprentissage citoyen à l'entrepreneuriat grandeur nature.



Un projet de prise en charge par les jeunes

Les principes pédagogiques appliqués dans la CJS développent chez les jeunes la responsabilisation personnelle et mutuelle, la solidarité, la motivation ainsi que la compréhension réelle de l'utilité des apprentissages.

Les jeunes coopérants prennent graduellement en charge leur projet. Cette prise en charge de la CJS se fait en fonction du rythme, de l'intérêt et de la capacité d'apprentissage de chacune et de chacun des jeunes, et du groupe de jeunes.



UN PROJET EN PROVENANCE DU QUÉBEC

Ce projet d'éducation à la coopération existe depuis 25 ans au Québec à destination des 13-17 ans et se vit très bien en France avec quelques adaptations au contexte français. Le projet CJS a été mis en place en 1988 au Québec. Il est développé aujourd'hui par le Réseau de la coopération du travail du Québec. Près de 200 CJS ont lieu chaque été au Québec permettant ainsi à plus de 2000 jeunes de 12 à 17 ans de s'initier à l'entreprise coopérative.



Les conditions de réussite d'une CJS

Pour faire une bonne CJS, il faut :

- ➔ Un territoire d'implantation précis (une communauté de commune, une commune, un quartier,...)
- ➔ Un comité local composé de personnes ressources de ce territoire, issues des acteurs jeunesse, économiques, de l'ESS, de l'emploi, des coopératives et des représentants des collectivités locales.
- ➔ Une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) porteuse juridique des jeunes et de la CJS, et garant de la pédagogie entrepreneuriale.
- ➔ Deux animateurs qui vont accompagner les jeunes tout l'été et être formé en amont aux techniques d'animation préconisées par le Réseau CJS du Québec ainsi qu'à la législation fiscale et sociale française.
- ➔ Un local le plus visible possible...
- ➔ Beaucoup d'enthousiasme... celui des coopérants est contagieux.

La CJS change les regards

■ **Les jeunes changent de regard sur le monde l'entreprise.** Ils découvrent les réalités économiques, le fonctionnement d'une entreprise, les règles de vie au travail.

■ **Les adultes (membres du comité local, élus, acteurs du territoire, clients, parents...) changent de regard sur la jeunesse.** Ils découvrent des jeunes volontaires, impliqués, désireux d'apprendre.

■ **Les jeunes changent de regard entre eux.** Grâce à la mixité sociale, culturelle, sexuelle, les jeunes rencontrent d'autres jeunes avec lesquels ils n'auraient jamais échangé dans un autre contexte. Ils apprennent à décider ensemble, à argumenter, à travailler en équipe...

■ **Les jeunes changent de regard sur eux-mêmes :** ils ont pris de l'assurance, deviennent plus autonomes. Ils commencent ainsi à construire leur vie d'adulte et leur parcours scolaire et professionnel (par exemple, la CJS a permis de déboucher sur des stages).

